

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL213

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 8

Supprimer les alinéas 45 et 46.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de cohérence avec la suppression des alinéas 36 à 41.